



ÉCLAIRER MIEUX, ÉCLAIRER JUSTE !

Tout ce qu'il faut savoir
sur la nouvelle gestion
de l'éclairage public !





LA RÉDUCTION DU TEMPS D'ÉCLAIRAGE

Après avoir expérimenté la réduction de l'éclairage public dans le quartier du Tertre en 2017, le dispositif sera étendu à l'ensemble de la ville (sauf centre-ville et zone d'habitats collectifs) en 2018 :

Un candélabre sur deux sera éteint sur les voies d'accès principales aux lotissements entre 23h et 5h30, et une coupure totale au cœur des lotissements, dans les mêmes heures, où il n'y a plus

ou très peu de personnes à circuler.

La mise en place de ce nouveau dispositif va s'étaler sur plusieurs mois :

les quartiers de la rive droite seront les premiers concernés par l'extinction des lampadaires, au fur et à mesure, à partir de mars, puis les quartiers de la rive gauche, à partir de mai.

Pour plus d'informations sur la mesure mise en place dans votre secteur, consultez le site www.laval.fr, rubrique « **Actualités** ».

VRAI / FAUX

LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EST UNE NOUVELLE PRÉOCCUPATION **FAUX**

La Ville a engagé depuis plusieurs années des travaux d'amélioration en échangeant progressivement ses lanternes et lampes par du matériel plus performant, c'est-à-dire moins énergivore pour la même qualité lumineuse. Chaque année ce ne sont pas moins de 400 points lumineux qui sont remplacés. Elle a également mis en place la réduction de la tension du réseau d'éclairage sur les boulevards périphériques et les axes principaux d'entrée de ville, pendant les heures creuses. La baisse de tension est à peine perceptible visuellement par contre elle permet une très nette baisse de la consommation d'énergie.

L'EXTINCTION DES LUMIÈRES VA ENGENDRER DE LA DÉLINQUANCE **FAUX**

Si l'extinction des points lumineux peut donner aux habitants un sentiment d'insécurité, il ne s'agit que d'un sentiment et non d'une réalité. D'une part la bonne gestion de l'éclairage public implique un bon choix des zones d'application de ces mesures. Les axes principaux de circulation piétonnes et des véhicules bénéficieront toujours de l'éclairage toute la nuit. D'autre part, d'autres villes de même taille, ainsi que Bonchamps ou encore L'Huisserie, ont expérimenté l'extinction des candélabres et leurs retours d'expérience sont clairs : il n'y a aucun impact sur les actes de délinquance. Il faut donc se concentrer sur tous les bienfaits que vont apporter ces nouveaux usages. C'est aussi une façon de montrer le bon exemple car en matière d'économie d'énergie chacun peut et doit agir au quotidien.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A UN IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT **VRAI**

L'éclairage public a des conséquences non négligeables sur la biodiversité. En effet, les excès de lumière artificielle ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour les écosystèmes : modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, perturbation des migrations... La réduction de la durée d'éclairage va donc permettre de rétablir l'équilibre naturel jour/nuit nécessaire à la faune et la flore environnante. De plus, la production d'électricité pour l'éclairage, quel qu'il soit, contribue à la pollution atmosphérique causant une augmentation de l'effet de serre qui provoque le réchauffement climatique.

LES ÉCONOMIES RÉALISÉES

Économies d'énergie : près de 608 000 kWh/an

Sachant que la consommation annuelle de la ville est d'environ 4 millions de kWh (chiffre 2016), cela n'est pas anodin !

Économies financières : 79 000 €/an

(sur un budget initial de 533 000 €)

